



## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

**CONCEPTION ET PRODUCTION DE E-LEARNING RELATIFS A  
TROIS SYSTEMES A GESTION ELECTRONIQUE SUR VEHICULES LEGERS**

### **CAHIER DES CHARGES**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS  
VENDREDI 28 MARS 2025 A16H00

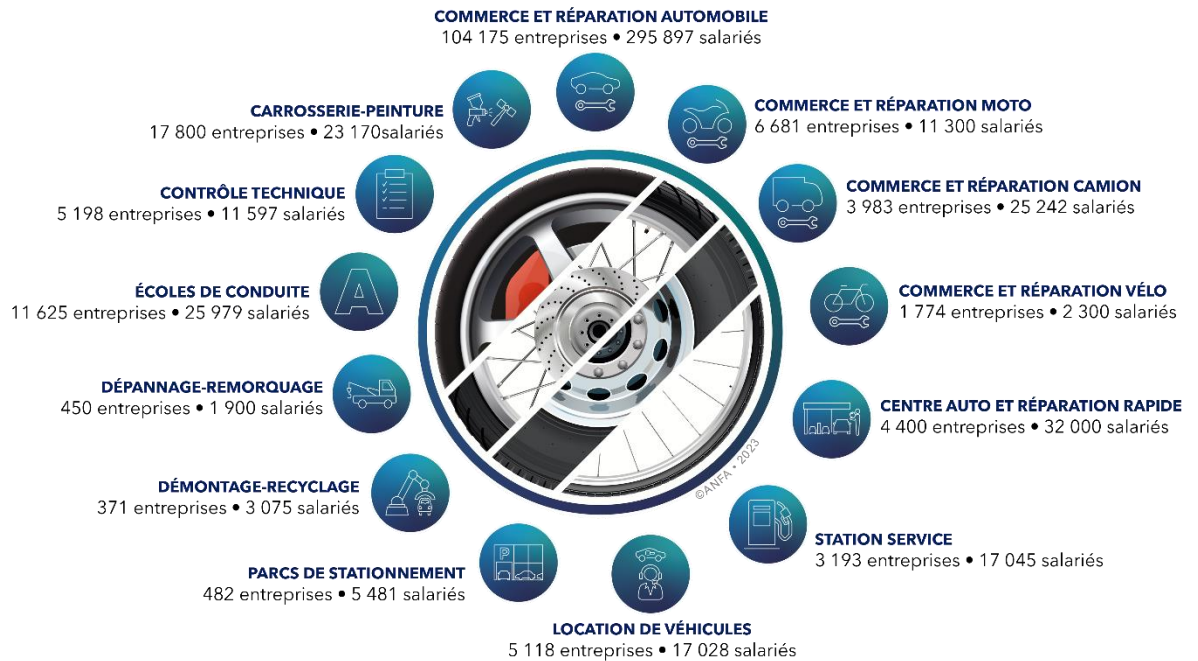


## PREAMBULE

### La branche des services de l'automobile

La branche des services de l'automobile représente les métiers liés à l'automobile, au camion, à la moto et au vélo pendant l'ensemble de la durée de vie du véhicule, une fois sorti de l'usine, jusqu'à sa déconstruction et son recyclage.

Elle est constituée de nombreux secteurs d'activité :



### Chiffres clés



## CHIFFRES CLÉS 2024



**137 500 ENTREPRISES**



**560 000 ACTIFS**



**71 282 JEUNES EN FORMATION**



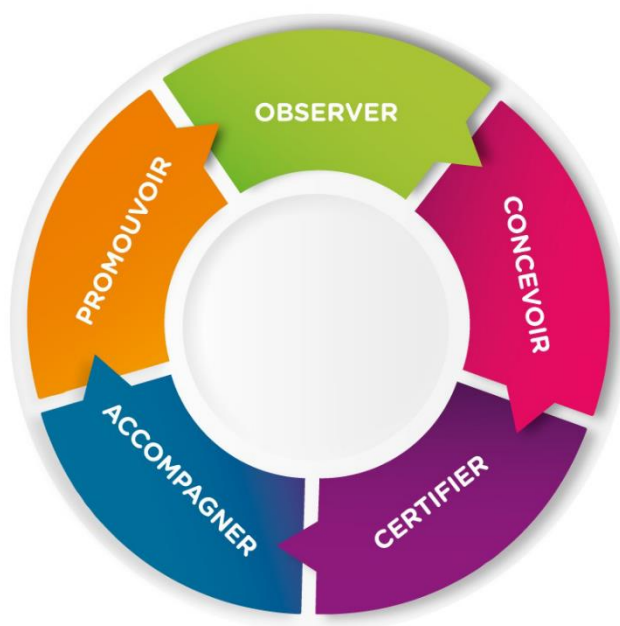
**48,9 MILLIONS DE VÉHICULES**

### Présentation de l'ANFA et de ses missions

Les partenaires sociaux de la branche ont donné mandat à l'ANFA pour mettre en œuvre, sous leur contrôle, des dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des services de l'automobile.

À ce titre, les missions principales de l'ANFA sont les suivantes :

- L'animation de l'Observatoire Prospectif des Métiers et Qualifications,
- Une expertise dans le cadre du développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de la branche,
- L'ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- La proposition et l'élaboration des certifications en lien avec la Commission Paritaire Nationale,
- La participation à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA),
- La promotion des métiers de la branche,
- Le développement de l'apprentissage, notamment via le réseau des CFA Pilotes.



ANFA

## LE CONTEXTE DE CREATION DES E-LEARNING, OBJETS DU PRESENT CAHIER DES CHARGES

En charge du développement de la GPEC de branche, l'ANFA a piloté, de décembre 2018 à décembre 2023, un projet PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) multi partenarial « Compétences Numériques des Services de l'Automobile » cofinancé par l'Etat qui visait l'accompagnement des professionnels de la branche face aux évolutions numériques de ses métiers et activités.

Dans ce cadre a été conçu un dispositif de formation à « *La recherche de pannes dans un environnement connecté* » à destination de mécaniciens. Face à des usages différenciés de l'outil de diagnostic (usage normé versus usage ouvert), à la nécessité de conjuguer les informations fournies par ce dernier à d'autres indicateurs de dysfonctionnement pour réaliser un diagnostic de pannes, il s'est agi de développer la compétence du mécanicien à développer une démarche de recherche de pannes assimilable à une démarche d'enquête. Afin de s'appuyer sur les pratiques en vigueur dans son entreprise et de favoriser, au sein de celle-ci, un environnement apprenant, le dispositif a conjugué AFEST et formation à distance avec la production d'e-learning. Encourageant l'expérience de l'apprenant à résoudre des pannes sur une diversité de systèmes et de plus en plus complexes, il est susceptible de se poursuivre par une VAE permettant au mécanicien bénéficiaire du dispositif d'obtenir une certification de technicien. Le dispositif fait également l'objet d'une adaptation à l'alternance.

Cinq e-learning existent aujourd'hui :

- L'outil de diagnostic dans son activité
- La lecture de schémas électriques
- Les capteurs et les actionneurs
- La base de données documentaires
- Les outils de mesure



Ces e-learning correspondent aux connaissances de base que doit maîtriser un mécanicien pour mettre en œuvre une démarche de recherche de pannes. Afin de favoriser la poursuite d'un parcours certifiant lui permettant d'aller vers un poste de technicien, d'autres e-learning sont à produire.

## DES E LEARNING PORTANT SUR TROIS SYSTEMES A GESTION ELECTRONIQUE

La branche des services de l'automobile a construit sa politique de mobilité professionnelle en formalisant des parcours d'emplois dans le Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile adossé au Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile. Ainsi, à une qualification spécifique du RNQSA correspond une certification du RNCSA.

Dans la perspective d'un parcours certifiant visant un emploi de technicien, le mécanicien est susceptible d'accéder par la VAE, en développant son expérience en matière de recherche de pannes et selon son cursus professionnel, au Certificat de Qualification Professionnelle Technicien Après-Vente Automobile (CQP TAVA) ou au Titre à Finalité Professionnelle Technicien Expert Après-Vente Automobile (TFP TEAVA).

Ces certifications de branche sont constituées de blocs de compétences.

Le bloc « Diagnostic et remise en conformité des systèmes à gestion électronique / multiplexée », commun aux deux certifications précitées, concerne des interventions dont la fréquence dans les ateliers des entreprises de la réparation automobile ne permet pas toujours l'acquisition d'une expérience probante pour un mécanicien souhaitant développer des compétences de technicien.

Trois systèmes relevant de ce bloc de compétences feront chacun, l'objet d'un e-learning. Outre la rareté des pannes relatives à ces trois systèmes, le choix de ces derniers résulte également de l'absence d'offre de formation de formateurs les concernant susceptible d'être transférée à d'autres publics (l'ANFA conçoit en effet une offre de formation de formateurs à l'attention des personnes préparant des jeunes aux métiers de la branche des services de l'automobile).

Les trois e-learning porteront respectivement sur :

- Les systèmes de climatisation régulée
- Les boîtes de vitesses robotisées à simple et double embrayage
- Les boîtes de vitesses automatiques et à variation continue

Chacun des e-learning aura pour objectif, l'acquisition des connaissances indiquées dans les référentiels de certification concernés et détaillées ci-après.

**Le e-learning relatif aux systèmes de climatisation régulée** aura pour objectif l'acquisition des connaissances suivantes :

- la stratégie et le principe de fonctionnement de la gestion du circuit d'air (moteur de volets, sondes, capteurs, ...)
- la stratégie de fonctionnement d'une climatisation réversible en mode chaud et mode froid
- le principe de fonctionnement de la gestion du circuit d'air (moteur de volets, sondes, capteurs, ...)
- le principe de fonctionnement des circuits de climatisation (avec détendeur, avec calibreur)
- le principe de fonctionnement d'une climatisation réversible en mode chaud et mode froid



**Le e-learning relatif aux boîtes de vitesses robotisées (BVR) à simple et double embrayage** aura pour objectif l'acquisition des connaissances suivantes :

- le principe de fonctionnement des BVR à simple et à double embrayage
- les stratégies de passages de rapports de vitesses sur les BVR à simple et à double embrayage
- la stratégie de fonctionnement des éléments électriques et électroniques des BVR
- les particularités liées à la stratégie de fonctionnement d'une BVR dans un Véhicule Hybride (les particularités de l'hybridation du système)

**Le e-learning relatif aux boîtes de vitesses automatiques (BVA) et à variation continue (CVT)** aura pour objectif l'acquisition des connaissances suivantes :

- Connaître le principe de fonctionnement des BVA et CVT
- Connaître les composants des BVA et CVT (trains épicycloïdaux, freins, embrayages, groupes hydrauliques...)
- Connaître les stratégies de passages de rapports de vitesses des BVA et CVT
- Connaître la stratégie de fonctionnement des éléments électriques et électroniques des BVA et CVT
- Connaître les particularités liées à la stratégie de fonctionnement d'une BVA et CVT dans un VH (les particularités de l'hybridation du système)

## LES PUBLICS CIBLES

### Salariés

- Des mécaniciens en poste souhaitant accéder à un emploi de technicien
- Des techniciens en poste souhaitant développer leurs connaissances sur les systèmes précités

### Jeunes en formation

- Des jeunes préparant un Bac Pro Maintenance des véhicules option A ou un CQP TAVA ou un TFP TEAVA

## LES CARACTERISTIQUES PEDAGOGIQUES

Ces e-learning à visée auto formative, susceptibles d'être utilisés dans le cadre de formations hybrides ou de classes inversées nécessiteront de la part des apprenants une capacité à être autonome et un engagement dans la formation. Ainsi, ils devront conjuguer diverses modalités d'animation dans le but d'être interactifs.

Ils comprendront chacun :

- Une introduction à la thématique (accroche)
- Des parties expositives (apport de connaissances)
- Des mises en application
- Une évaluation des acquisitions susceptible d'aboutir à un positionnement de l'apprenant sur chacune des connaissances visées par le e-learning



## **Format et durée**

Chaque e-learning d'une durée d'environ une trentaine de minutes pourra comprendre plusieurs capsules indépendantes les unes des autres.

## **CONTRAINTES TECHNIQUES**

Les e-learning devront être réalisés en format sources modifiables (.story,...), livrés sous format SCORM afin de pouvoir être intégrés dans le Moodle de l'ANFA ainsi que sous forme de fichiers MBZ afin de permettre aux organismes de formation voire aux entreprises de télécharger ces ressources pour les intégrer dans leur propre plateforme.

## **REPONSE ATTENDUE**

La réponse devra prendre la forme d'un dossier de candidature.

## **Contenu du dossier attendu**

En plus des éléments administratifs imposés par le règlement de consultation, la réponse des candidats comprendra :

- La compréhension du besoin
- Des propositions d'animations d'e-learning
- L'expérience et l'expertise du prestataire sur les contenus de formation, l'ingénierie pédagogique et la production d'e-learning.
- La présentation de l'équipe de production avec CV détaillés
- La durée estimée de production
- Le devis détaillé

## **CRITERES DE CHOIX DES PRESTATAIRES**

Les prestataires seront retenus sur la base des critères suivants (sur 100 points) :

- Adéquation de la proposition au contenu du cahier des charges – 25 pts
- Pertinence des propositions d'animation e-learning– 30 pts
- Expérience et compétences des concepteurs sur les contenus de formation, l'ingénierie pédagogique et la production d'e-learning - 25 pts
- Durée et délai de production – 10 pts
- Rapport qualité / prix - 10 pts

## **MODALITES DE COLLABORATION ACHETEUR / PRESTATAIRE**

Des échanges réguliers auront lieu entre l'acheteur et les prestataires permettant au premier de valider les choix faits par les seconds et leurs productions intermédiaires.

## **CONFIDENTIALITE**



Le candidat retenu s'engagera à une stricte confidentialité par rapport à la diffusion à des tiers des informations et méthodes contenues dans les programmes, supports, documents et outils pédagogiques communiqués dans le cadre du présent marché.

Il gardera secrètes les informations propres à l'ANFA qui pourraient lui être communiquées ou dont il pourrait avoir connaissance au cours ou du fait de l'exécution du présent marché.

Il s'engagera à ne pas communiquer lesdites informations à des tiers et à ne les utiliser que pour les besoins des formations, objet du présent marché et à faire respecter le présent engagement de confidentialité à ses intervenants.

### **DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Toute information transmise à l'occasion de l'exécution du présent marché qui contiendrait, à quelque titre que ce soit, des éléments reconnus par la loi ou la jurisprudence comme liés à la vie privée ou ayant un caractère personnel ou des données permettant d'identifier des tiers ne pourra être utilisée qu'aux seules fins explicitement prévues lors de sa communication.

Le candidat retenu, en tant que responsable de traitement, fera son affaire des obligations lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi 2018-493 relative à la protection des données personnelles, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale Informatique et Libertés.

### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les programmes, supports et documents ou toutes autres productions intellectuelles (supports matériels), mis à disposition par l'ANFA sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et notamment par le droit d'auteur, des modèles déposés. L'éventuel accord de l'ANFA pour l'apposition de la marque ou de la dénomination de l'organisme prestataire sur un support n'entraîne aucun transfert de droits intellectuels sur ce dernier. Toute utilisation et/ou modification des supports et documents de l'ANFA ne pourra se faire sans son accord exprès.

#### **Cession des droits**

Dans le cadre du présent appel d'offres, le prestataire s'engage à céder à l'ANFA, de manière exclusive, l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les supports de formation créés pour le monde entier et pour toute la durée légale des droits d'auteur. Cette cession inclut :

##### **- le droit d'adaptation**

L'ANFA disposera du droit exclusif d'adapter, de faire adapter ou d'autoriser un tiers à adapter tout ou partie des supports de formation. Cela comprend notamment :

- La modification, la mise à jour et la transformation des contenus,
- L'intégration des supports dans des nouveaux projets,
- La création de contenus dérivés.

##### **- le droit de représentation**





L'ANFA pourra représenter, faire représenter ou autoriser un tiers à représenter tout ou partie des supports, sans limitation de nombre, par tous moyens et sur tout type de supports (électroniques, numériques, informatiques).

- **le droit d'exploitation**

L'ANFA disposera de l'intégralité des droits d'exploitation sur tout ou partie des supports cédés, sous toute forme à titre exclusif et définitif.

**Conditions financières**

Les droits de cession de propriété intellectuelle sont **intégralement inclus dans le prix** de la prestation fourni par le prestataire.

**AUDIT/CONTROLE**

L'organisme prestataire s'engagera à fournir tous documents demandés par l'ANFA dans le cadre du Contrôle de Service Fait diligenté par l'ANFA visant à assurer le suivi de la réalisation des prestations ainsi que leurs impacts.

**BUDGET ESTIME**


Le budget attribué au présent marché s'élève à 120K€ HT pour la production des trois e-learning.

**DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'à la livraison finale de la production des e-learning.

Fait à Meudon, le 28 février 2025

Le Délégué Général

Signé par :  
  
2769B2D4F6E3402...

Guillaume FAURIE